



AVIS AUX CLIENTS DE L'UNION EUROPEENNE : l'utilisation d'un transmetteur FM est actuellement illégale dans certains pays européens en raison de restrictions d'utilisation de fréquences radio. Il est de votre responsabilité de vérifier les réglementations locales dans tous les pays européens où vous comptez utiliser le transmetteur FM de manière à vous assurer que son utilisation est légale. Vous acceptez l'entièvre responsabilité du respect de telles lois et réglementations applicables dans le pays d'utilisation.

Utilisation interdite

(à compter du 01/07/2008)

Les pays suivants autorisent la vente des transmetteurs FM basse puissance conformes à la norme EN 301 357-2, mais pas leur utilisation :

- Grèce
- Italie
- Slovénie

Licence nécessaire

(à compter du 01/07/2008)

Les pays suivants autorisent la vente et l'utilisation des transmetteurs FM basse puissance conformes à la norme EN 301 357-2, mais l'utilisateur doit obtenir une licence avant d'utiliser l'appareil :

- Hongrie
- Pologne